

infobulletin

1/13

Informations officielles de la commune d'Evilard-Macolin

Editorial

Le 3 mars, nous sommes appelés à nous prononcer sur la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. On dit que, chaque seconde, un mètre carré est construit en Suisse. J'ai établi quelques calculs. Il en résulte qu'on met environ 16666 minutes, respectivement 278 heures ou 11 jours, pour construire un kilomètre carré avec son million de mètres carrés. Et pour bétonner, asphalter, cimenter la surface du lac de Bière, qui comprend environ 39 km², nos entreprises de construction mettraient 429 jours. On pourrait encore poursuivre ces calculs afin de savoir quand la surface de la Suisse sera couverte de terrains construits. Mais cela est quelque peu compliqué. De vastes surfaces sont déjà couvertes de constructions tandis que d'autres ne sont guère constructibles, tels l'Eiger ou le Cervin, de même que les lacs bien sûr. On pourrait cependant l'essayer en utilisant les roches provenant des montagnes nivelées pour en remplir les bassins des lacs. On aurait déjà dû entamer une planification durable il y a des décennies. Quelques visionnaires s'y sont mis. Mais la politique n'agit pas, elle ne fait que réagir. Cela n'est pourtant pas la faute de la politique, c'est celle de nous tous. Notre commune est aussi concernée par l'aménagement du territoire. Mais il faut, dans ce contexte, non seulement mentionner l'aménagement du territoire mais aussi l'aménagement local. Des sites offrant un aspect homogène – il y en a qui se sont conservés pendant des siècles – ne sont plus construits. Mais cela n'aura plus d'importance le jour où la Suisse ne se composera plus que d'un seul tapis de terrains urbanisés.

Hans Altorfer ■

Nos rubriques

- Politique communale
- Vie du village
- Groupes et sociétés

Du ressort Construction et urbanisme

Projets de planification et de construction

Depuis plus de trois ans, je préside la Commission de construction et le groupe de travail Révision du plan d'aménagement local. Dans cette fonction, j'ai constaté les tendances suivantes: on construit sans permis de construire, ou le bâtiment construit ne correspond pas au projet autorisé, on s'oppose à tout changement qui est prévu dans les alentours, chacun ne pense qu'à soi-même et veut à tout prix faire prévaloir son point de vue, à tort ou à raison.



Macolin, Hohmattstrasse 3.

Etant donné que les réserves en terrains de construction diminuent constamment, les nouvelles réglementations fédérales et cantonales visent à une gestion plus économe du terrain. Et, en vue de la protection du site et de la gestion délibérée de nos ressources, nous attachons, dans notre commune, non seulement une grande importance à la conformité réglementaire mais aussi à l'évaluation esthétique des projets de construction.

Afin de contribuer aux bonnes relations entre les autorités et les maîtres d'ouvrage, j'aimerais aborder quelques thématiques qui sont souvent sources de conflits en signalant en même temps quelques modifications au niveau de la législation.

Commission de construction

Elle n'évalue pas les projets de construction comme bon lui semble, mais selon le règlement de construction qui, ensemble avec le plan de zone, constitue la base légale de la commune en matière de construction. En cas de projets de construction où la commune est impliquée comme propriétaire ou maître d'ouvrage ou lorsque les coûts de construction sont supérieurs à un million de francs, la compétence d'octroi du permis de construire est auprès de la préfecture. L'administrateur des constructions, qui a la compétence d'octroyer de petits permis de construire, se tient également à disposition pour répondre à toutes vos questions.

La procédure d'octroi du permis

Indépendamment de l'organe qui est compétent pour l'octroi du permis de construire, la demande doit toujours être adressée à l'administration municipale. Les requérants doivent utiliser les formulaires officiels. La demande doit comprendre le plan de situation et les plans du projet. Tous les plans doivent être datés et signés. Les articles 11 et suivants du DPC donnent un aperçu détaillé des exigences formelles que doivent remplir les documents qui accompagnent la demande. Les demandes de permis de construire doivent être examinées par les autorités communales. Dans les cas où l'octroi du permis de construire est du ressort de la préfecture, le dossier lui est transmis dans un délai de sept jours ouvrables.

Durée de la procédure

La durée de la procédure d'octroi du permis de construire dépend de multiples facteurs: la documentation est-elle complète et correcte? Le projet de construction exige-t-il l'octroi d'une dérogation ou a-t-il fait l'objet d'objections déposées auprès de la préfecture? De ce fait, il est difficile de donner des indications précises. Dans le cas idéal, la procédure d'octroi du permis dure environ trois mois. Dans le cas de projets d'envergure tels que des immeubles collectifs, il faut cependant s'attendre à une durée de procédure plus longue.

Projets de construction non soumis à l'octroi d'un permis de construire (liste non exhaustive)

- Petites constructions non chauffées qui ne sont ni habitables ni utilisées à des fins artisanales ou commerciales, qui présentent un lien fonctionnel avec une construction principale et dont la superficie n'excède pas 10 m² et la hauteur 2,5 m.
- Parois pare-vue courtes d'une hauteur de 2 m au plus.
- Cheminées ouvertes sur deux côtés.
- Terrasses de jardin non couvertes.
- Piscines non chauffées d'une surface de 15 m² au plus.
- Piscines chauffées d'une contenance de 8 m³ au plus.
- Pergolas.
- Cheminées de jardin.
- Fontaines et pièces d'eau.
- Sculptures.
- Bacs à sable pour enfants.

- Enclos ou clapiers pour petits animaux.
- Remplacement de fenêtres (dans la mesure où elles ont les mêmes dimensions et que le bâtiment ne fait pas partie de l'inventaire des monuments protégés).
- Mesures d'isolation réalisées ultérieurement, dans le cadre de l'assainissement énergétique d'un bâtiment, à condition que l'aspect du bâtiment ne soit pas modifié.
- Modifications apportées à l'intérieur d'un bâtiment qui ne sont pas liées à un changement d'affectation soumis à l'octroi d'un permis de construire et qui n'ont pas d'incidence sur la sécurité en matière DE QUOI? Manque texte
- Antennes paraboliques d'une surface de 0,8 m² au plus et de même couleur que la façade où elles sont installées.
- Installations destinées à capter des énergies renouvelables qui respectent les directives cantonales.
- Fenêtres en pente d'une surface de 0,8 m² au maximum, à raison de deux au plus par pan principal du toit.
- Démolitions de constructions et d'installations non soumises à l'octroi d'un permis de construire.
- Clôtures, murs de soutènement, rampes obliques et modifications de terrain à titre d'aménagement des abords d'un volume de 100 m³ au plus, à condition que ces installations ne dépassent pas une hauteur de 1,20 m.
- Plantations.

Le fait qu'un projet de construction ne soit pas soumis à l'octroi d'un permis de construire ne signifie pas qu'il ne nécessite aucune autorisation. Il est possible que des autorisations soient nécessaires en raison d'autres lois (protection des eaux, dérogations pour bâtiments et plantations situés à proximité de la route, autorisations spéciales pour l'hôtellerie et la restauration, etc.). Les prescriptions de droit privé en matière de construction doivent également être respectées.

Projets de construction soumis à l'octroi d'un permis de construire (liste non exhaustive)

- Nouvelles constructions.
- Places de stationnement.
- Modifications de la façade telles que bâtiments ou éléments annexes, installation de fenêtres ou de portes, nouvelle peinture du bâtiment.

- Tous les projets de construction prévus dans une zone de protection des sites, un monument historique ou l'environnement de ce dernier, dans des zones riveraines ou des zones situées à proximité de ou dans la forêt.
- Démolitions de bâtiments ou de parties de bâtiments.
- Remplacements d'installations de chauffage, installations de poêles scandinaves.

Vous trouvez des informations et les formulaires officiels concernant des demandes préalables, des subventions à la construction, des demandes d'octroi du permis de construire ainsi que le règlement de construction sur le site de notre commune, dans la rubrique «Services».

<http://www.evilard.ch/>

Si on veut acheter un terrain à bâtir à **Evilard**, il est recommandé de s'informer d'abord sur les offres et/ou les différentes réserves en terrains à bâtir. Ces terrains sont situés dans différentes zones qui sont soumises à des prescriptions différentes concernant les possibilités de planification et d'aménagement. Avant d'acheter un bien-fonds, il vaut la peine de clarifier si celui-ci est sous protection, classé comme digne d'être conservé ou répertorié dans un inventaire.

<http://www.evilard.geoseeland.ch>

Si on a l'intention de réaliser un projet de construction dans notre commune, il est vivement conseillé de prendre contact avec l'Administration des constructions et, dans le cas de projets complexes, d'élaborer un avant-projet et de déposer une **demande préalable** auprès de la Commission de construction. Ainsi, on peut obtenir des retours constructifs ainsi que des renseignements quant à la conformité réglementaire.

Il est également important de procéder suffisamment tôt à des clarifications concernant l'**approvisionnement en énergie**, les dernières évolutions technologiques y relatives et la situation concernant le raccordement au réseau de gaz d'Evilard.

Si un immeuble a été classé comme **objet-C**, il est recommandé de consulter le **Service des monuments historiques** déjà pendant la phase de planification, ce qui permet, ultérieurement, de soumettre une demande de subvention à celui-ci.

www.be.ch/denkmalpflege

Si un immeuble a été classé comme **digne de conservation/protection**, il convient de contacter le **Service de conseil**

technique du Patrimoine bernois. Les conseillers techniques du Patrimoine bernois sont les interlocuteurs des autorités, des particuliers et des institutions pour toutes les questions relatives aux constructions. Ils suivent les constructions en cours, donnent des conseils lors de transformations ou de rénovations et s'occupent de l'intégration des édifices contemporains en zone urbanisée.

<http://www.bernerheimatschutz.ch/>

Au cours des mois passés, il y a eu, à Evillard, plusieurs projets de construction qui ont été réalisés sans octroi d'un permis de construction. Dans ce cas, le maître d'ouvrage doit déposer, après coup, une demande d'octroi de permis. Il peut alors arriver que le projet, en raison de la base légale, ne puisse pas être autorisé et qu'une remise en état soit demandée. Cela peut entraîner une longue procédure et générer des frais considérables (remise en état et éventuellement frais de justice et d'avocat).

Aperçu de la procédure d'octroi de permis de construire (présentation simplifiée)

- Dépôt de la demande auprès de l'Administration des constructions.
- Examen préalable formel.
- Examen matériel.
- Publication et dépôt public.
- Eventuelles décisions.
- Décision.

Publication et dépôt public/oppositions

Les demandes de permis de construire à examiner en procédure ordinaire sont publiées dans la *Feuille officielle* et déposées publiquement pendant trente jours.

D'éventuelles oppositions, réserves de droit et prétentions à compensation des charges, dûment motivées, doivent être envoyées en deux exemplaires à l'autorité d'octroi du permis de construire avant l'expiration du délai d'opposition.

Après l'expiration du délai d'opposition, l'autorité d'octroi du permis de construire envoie une copie des oppositions et des réserves de droit au requérant ou à la requérante pour prise de position. Dans leur prise de position, ceux-ci peuvent communiquer à l'autorité d'octroi du permis s'ils désirent des pourparlers de conciliation. Les pourparlers de conciliation ne sont pas obligatoires. Afin d'éviter des oppositions, nous vous recommandons de prendre contact avec vos voisins directs et de leur présenter suffisamment tôt votre projet de construction.

Exemples d'installations qui nécessitent un permis de construire



Macolin, rue de la Fin-du-Monde 21.



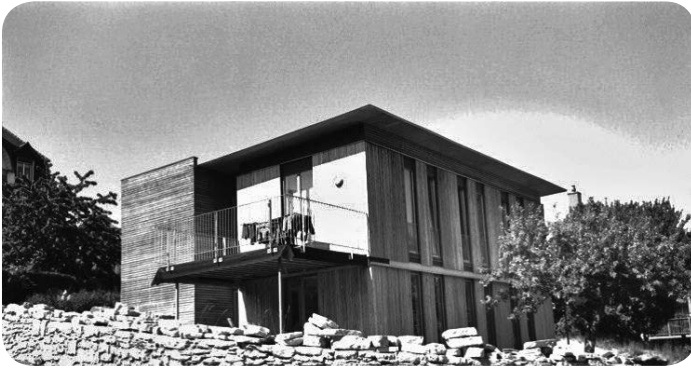
Macolin, rue de la Fin-du-Monde 9.



Macolin, route Principale 225B.



Macolin, Studmattenweg 26.



Evilard, chemin de la Petite-Fin 6.



Evilard, chemin de la Maison-Blanche 11.



Evilard, chemin de la Maison-Blanche 33.



Evilard, route Principale 45.



Evilard, chemin de la Maison-Blanche 35.

Nouvelle réglementation concernant les installations destinées à capter des énergies renouvelables

Depuis juin 2012, les installations de production d'énergies renouvelables ne requièrent plus de permis si elles sont aménagées sur des bâtiments ou constituent de petites installations annexes à des constructions et qu'elles respectent les directives cantonales et qu'elles n'affectent aucun objet protégé.

Vous trouvez une documentation détaillée concernant la nouvelle réglementation sur internet:

http://www.be.ch/portal/fr/veroeffentlichungen/publikationen.assetref/content/dam/documents/BVE/AUE/fr/aue_en_richtlinien_erneuerbare_energien_120627_f.PDF

La planification de l'avenir de notre commune

Tous les dix à quinze ans, il convient de procéder à une révision du plan d'aménagement local. Dans le cadre de ce travail, un groupe de travail mandaté par le Conseil municipal est en train d'élaborer des principes directeurs.

Procédure envisagée

- Présentation des principes directeurs par le groupe de travail lors d'une séance spéciale du Conseil municipal d'Evilard.
- Organisation et évaluation des ateliers et de l'enquête concernant l'avenir de notre commune en commun avec la population.
- Décisions du Conseil municipal au sujet des futurs principes directeurs de la commune.
- Mise en dépôt public des principes directeurs et procédure de participation publique.
- Achèvement des principes directeurs et approbation par le Conseil municipal.
- Définition des tâches à accomplir par le bureau de planification selon les principes directeurs élaborés par le groupe de travail.
- Mise au concours et attribution du mandat pour la révision du plan d'aménagement local à un bureau de planification.
- Définition et communication des objectifs de la législature des différents départements au sein du Conseil municipal tous les quatre ans basés sur les principes directeurs 2013.

Il est évident que le travail du Conseil municipal et des différentes commissions est exigeant et demande beaucoup de temps. En outre, certaines décisions ne sont pas faciles à comprendre à première vue pour la population. Nous nous efforcerons cependant de vous informer de façon ouverte et transparente. Et si, au cours de l'année, vous avez des questions, nous nous efforcerons, notre administrateur des constructions, Emanuel Bakaus, et moi d'y répondre à votre entière satisfaction.

*Susanne Dubs, conseillère municipale
Construction et urbanisme ■*

Manifestations municipales

- **Assemblées municipales:**
17 juin et 2 décembre 2013
- **Elections et votations:**
3 mars, 9 juin, 22 septembre et
24 novembre 2013
- **Vide-grenier:**
26 octobre 2013
- **Vente de Noël (Groupe des
Romandes et Frauenverein):**
27 novembre 2013
- **Téléthon:**
7 décembre 2013
- **Apéro du Nouvel-An:**
5 janvier 2014

Les affaires importantes en cours ou à réaliser

Agrandissement du centre scolaire d'Evilard

Le groupe de travail «Agrandissement Ecole Evilard», institué par le Conseil municipal s'est déjà réuni plusieurs fois. Sur sa proposition, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 13 novembre 2012, de commander une étude de faisabilité auprès du bureau Spaceshop Architekten S. à r.l., à Bienne. L'étude devra donner des éclaircissements quant à l'organisation spatiale, les terrains à bâtir à disposition, les concepts de construction incluant une estimation grossière des coûts ainsi qu'un programme des délais de construction.

D'autres affaires en cours

- Assainissement routier Evilard-Macolin (voir 4/10; 2/12)
- Le «Centre du village» Evilard (2/12) ■

Impressum

Editeur

Commune municipale Evilard
Tél. 032 329 91 00
Fax 032 329 91 01
E-mail: info@evilard.ch
www.evilard.ch

Rédaction

Hans Altorfer (al)
Route Principale 207
2532 Macolin
Tél. 032 323 15 61
E-mail: hans.altorfer@bluemail.ch

Traductions

Gabriele Hammel Stocker (gh)
administration municipale

Mise en pages/impression

W. Gassmann SA

Annonces

Par mm:
1 colonne: Fr. 1.–
2 colonnes: Fr. 1.50
3 colonnes: Fr. 2.–

Délai rédactionnel pour le N° 2/2013

20 avril

Les dates 2013

No 2/13: 20 avril
livraison fin mai
No 3/13: 20 juillet
livraison fin août
No 4/13: 20 octobre
livraison fin novembre

ressort²

// immobiliendienstleistungen
services immobiliers //

My home  is my castle.

**Courtage – Conseil – Estimation immobilière:
un service personnalisé, compétent et engagé**



Monique Villars // Evilard // tel. 032 325 16 06 // www.ressort2.ch



FEHR IMMOBILIE

ch. des Britannières 30, 2533 Evilard
Tél. 032 323 00 28, www.fehr-immobilien.ch

Souhaitez-vous vendre votre propriété?



Conseil municipal

Décisions

Au cours de ses séances du 23 octobre 2012 au 15 janvier 2013, le Conseil municipal a pris, entre autres, les décisions suivantes.

Conseil municipal du 13 novembre 2012

Agrandissement du centre scolaire

Le Conseil municipal décide de mandater le bureau Spaceshop Architekten S. à r.l., de Bienne, pour réaliser une étude de faisabilité de l'extension du centre scolaire d'Evilard et vote à cet effet un crédit additionnel de 16000 francs.

Naturalisation

Il est décidé d'octroyer la promesse du droit de cité communal à *Barbara Juchli*.

Commission des immeubles

Martino Basile est nommé en tant que membre de la Commission des immeubles avec effet immédiat.

Conseil municipal du 27 novembre 2012

Zone à planification obligatoire «Chemin du Compois»

Le Conseil municipal approuve le plan de quartier et le règlement y afférent, élaborés par l'urbaniste *Walter Rey* en collaboration avec *Christophe Cueni* et *Felix Dudler*, et donne son aval pour les transmettre à l'OACOT pour examen préalable. Il est en outre décidé d'ajouter dans le plan de quartier et dans le règlement l'aménagement d'un chemin pour piétons afin d'améliorer l'accessibilité aux bâtiments.

Plan général d'alimentation en eau (PGA)

Le plan général d'alimentation en eau (PGA) est approuvé tel que rédigé par le bureau ATB SA, de Moutier, et il est décidé de le transmettre à l'administration cantonale pour examen préalable.

Nouveau droit sur la protection de l'enfant et de l'adulte

Vu le nouveau droit sur la protection de l'enfant et de l'adulte, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le Conseil municipal arrête la dissolution de la Commission des tutelles de la commune d'Evilard et transfère l'intégralité des tâches relevant de l'aide au recouvrement et du domaine de l'avance des contributions d'entretien au Département de la protection de la jeunesse et des adultes de la ville de Bienne.

Bâtiments de la crèche municipale d'Evilard

Un crédit d'engagement de 513160 fr. est voté pour le transfert des bâtiments sis au chemin des Bourdons 3 et 3a du patrimoine financier au patrimoine administratif. Cette décision n'a pas fait l'objet d'un référendum.

Carrière de la Combe

Le Conseil municipal prend connaissance et approuve la modification du plan

de zone et du règlement de construction respectif telle que proposée par le bureau d'ingénieur CSD et *Walter Rey*, urbaniste.

Elimination des déchets

Le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat d'évacuation des déchets avec la ville de Bienne ainsi que l'adaptation des tarifs telle que proposée.

Conseil municipal du 15 janvier 2013

La Suisse bouge

Le Conseil municipal approuve la participation de la commune d'Evilard au «Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge» jusqu'à nouvel avis et alloue à cet effet un crédit de 1000 francs par année. Il transmet en même temps la responsabilité de l'organisation de cette manifestation à *Eva Meyer*, de Macolin, et à *Stefan Wyss*, à d'Evilard.

Christophe Chavanne,
secrétaire municipal ■



**FEHR
IMMOBILIE**

ch. des Britannières 30, 2533 Evillard
Tél. 032 323 00 28, www.fehr-immobilier.ch

Nous savons comment!



Vie villageoise

EvilArt 2012

Rétrospective

«CONTRASTE»: un titre qui convenait parfaitement à l'exposition EvilArt 2012. Une exposition montrant des œuvres aptes à émouvoir et intéressantes du point de vue de la composition.



La préparation de l'exposition.



Les artistes.

L'exposition, à laquelle quinze artistes ont participé, se composait d'œuvres variées, passant des peintures aux photographies, poteries, sculptures en bois et en métal jusqu'aux collages, invitant à l'analyse et à l'interprétation.

Tous les participants ont fait preuve d'une grande motivation, ce qui n'a pourtant pas empêché les contrastes artistiques et humains. Voilà une exposition d'une qualité remarquable qui a mis en avant de façon conséquente le «CONTRASTE», en même temps énergétique et encline à l'harmonie.

Nous nous sommes avant tout réjouis du nombre important de visiteurs et de l'écho que l'exposition a trouvé dans les médias locaux.

Le but de notre exposition annuelle, c'est de créer une plate-forme qui permet des rencontres, des échanges et des discussions sur l'art et d'encourager la création artistique à tous égards. Nous nous réjouissons déjà à l'idée de pouvoir vous saluer et étonner à nouveau lors de l'EvilArt 2013.

Ute Winselmann Adatte
Commission sports, culture et loisirs ■



Cheveux au vent.

Clin d'œil

Les fenêtres de Noël 2012

Toute l'école s'est investie dans un projet visant à décorer les fenêtres. Durant tout le mois de décembre, l'école a été illuminée et a émerveillé les habitants d'Evilard et de Macolin. Toutes les classes s'y sont mises avec beaucoup d'entrain, pour un résultat fantastique et magique. Toutes nos félicitations aux élèves!

Les écoles enfantines ont chacune fait une partie d'une *guirlande étoilée*. Les enfants ont beaucoup aimé ce bricolage. Ils ont plastifié et coupé les bandes colorées en étoiles et les ont ensuite posées autour d'une petite lampe. Les premières Suisses alémaniques et les premières et deuxième Romands ont travaillé sur un thème commun choisi par les enseignantes: *les babouchkas*. Ils ont pris des modèles et ont peint sur du plastique transparent. La classe de deuxième année suisse alémanique a reproduit *la crèche* où l'on a pu voir Marie, Joseph et Jésus avec des anges, des sapins de Noël et des bergers avec leurs animaux. Ils ont peint avec des éponges et des pinceaux sur du plastique. Les troisièmes et quatrième Romands se sont lancés dans le thème *des bougies et des décorations* (boules, branches de sapin). Ils ont utilisé des feuilles noires puis ont découpé des formes de bougies dedans pour ensuite les coller sur du papier de soie. Les troisièmes

Suisses allemands ont fait les *profils des enfants*. Pour le faire, ils ont pris du papier lanterne et ont découpé sur du papier noir des poses que les enfants avaient choisies. Leurs couleurs étaient mises en arc-en-ciel. C'est l'enseignante des quatrième Suisses allemands qui a choisi le thème des *animaux dans le ciel*. Chaque élève a ensuite pu décider ce qu'il voulait faire comme animal. L'effet était surprenant! Les cinquièmes et sixièmes Suisses alémaniques ont organisé un immense *sapin* avec paquets, boules et bougies intégrés. C'est la maîtresse qui a choisi le thème et réparti le travail. Elle et ses élèves ont reproduit la magie de Noël! Les cinquièmes Romands ont réalisé des gratte-ciel de nuit. Ils ont fait les bâtiments en papier noir puis ont collé des papiers de soie colorés pour figurer le ciel et les fenêtres. Les sixièmes Romands ont pu choisir le thème seuls, ils ont opté pour un *paysage tous ensemble autour du Père Noël* et ont travaillé sur du plastique. ■



Information de la direction

- Semaine 8: camp de ski des 5^{es} et 6^{es} à Leysin
- Woche 11: Skilager 5./6. Klasse Saas Grund



OFSPPO

Principaux thèmes de la politique du sport

L'unité Sport politique et ressources internes de l'OFSPPO est dirigée par Jörg Annaheim. La section Politique du sport est déjà tellement vaste que nous ne pouvons aborder d'autres domaines. Nous vous présentons donc les principaux défis qu'elle va relever au cours de cette nouvelle année.



Jörg Annaheim, vice-directeur.

- **Convention du Conseil de l'Europe:** En ce moment, les travaux relatifs à l'élaboration d'une convention contre les matches truqués dans le sport vont bon train. Cette convention doit être ratifiée lors d'une conférence des ministres européens responsables du sport en 2014 à Macolin.
- **Lutte contre la corruption:** La corruption et les matches truqués sont également traités à l'échelle nationale. L'OFSPPO va soumettre au Conseil fédéral, d'ici à la fin de l'année, des propositions de solution pour lutter contre ce phénomène.
- Dans le cadre de la candidature pour les Jeux olympiques d'hiver 2022, le message adressé au Conseil fédéral et au Parlement ainsi que les bases relatives à l'organisation ont été élaborés principalement à Macolin.
- **Stratégie du Conseil fédéral concernant le sport d'élite:** Sur mandat du Conseil fédéral, l'OFSPPO élabore une stratégie d'encouragement du sport d'élite.

La nouvelle loi sur l'encouragement du sport imposant la promotion du sport d'élite, il est désormais nécessaire d'élaborer une stratégie visant à clarifier les rôles et à définir les mesures à prendre. Cette stratégie se décline en quatre grands volets: athlètes, entraîneurs, infrastructures et mise en œuvre de la stratégie (gouvernance). Un thème est également consacré au développement des sites de Macolin, de Tenero et d'Andermatt en matière de construction.

- **Sport scolaire:** La loi sur l'encouragement du sport assigne de nouvelles tâches à la Confédération dans le domaine du sport scolaire (trois heures d'EPS par semaine). Les bases pour la réalisation de cet enseignement obligatoire sont en cours d'élaboration, en collaboration avec les cantons.
- **Recherche:** Le nouveau plan directeur de recherche «Sport et activité physique» est en vigueur depuis 2013. Les projets de recherche se focalisent de plus en plus sur la jeunesse.

- Des travaux d'assainissement et d'agrandissement concernant les vestiaires et les douches de l'ancienne salle de sport seront effectués au deuxième semestre 2013.
- La Fête fédérale de gymnastique se déroulera sur les sites de Bienne et de Macolin les troisième et quatrième week-ends de juin. Les dirigeants sportifs présents lors des compétitions organisées sur les installations de l'OFSPPO seront hébergés à Macolin. D'autres informations importantes à l'attention des riverains figureront dans le prochain Infobulletin.

Christoph Lauener, responsable de la communication à l'OFSPPO ■

Nouveautés de l'OFSPPO

- Compte tenu de différentes restructurations, le nom d'une unité de l'OFSPPO a dû être adapté début 2013: l'ancienne unité Infrastructure et exploitation s'appelle désormais Centre national de sport de Macolin (CSM). Le CSM est constitué des sections suivantes: Gestion des événements et des cours, Logistique, Restauration, Gestion des bâtiments et Installations sportives/Atelier.
- En revanche, les autres unités conservent leur appellation initiale (Sport des jeunes et des adultes, Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM, Politique du sport et ressources internes ainsi que Centre sportif national de la jeunesse Tenero CST). L'organisation faitière reste également inchangée: Office fédéral du sport OFSPPO.
- Suite à la demande de nombreux hôtes, des téléviseurs ont été installés dans les quelque 70 chambres du Bellavista.



Samedi 4 mai 2013, à 20 h
Maison communale d'Evilard

Récital de piano
Stella Timenova

Œuvres de Mozart, Chopin,
Debussy, Rachmaninov,
Ginastera

Un dragon peureux

Entendre avec les yeux, voir avec les oreilles



Anne Bernasconi (à dr.) et Françoise Matile devant la toile avec l'esquisse du dragon. Avec le temps, les écailles peintes par les enfants selon les indications seront collées et le dragon, une fois terminé, sera inauguré le 4 mai. (Photo Beatrice Bill)

Calendrier des représentations

- Samedi 2 mars: Grosse Kirche Lyss, 15 h 30 (allemand)
- Dimanche 3 mars: Maison Calvin, route de Mâche 154, Bienne, 15 h 30 (allemand)
- Mercredi 20 mars: Maison Calvin, route de Mâche 154, Bienne, 15 h 30 (français)
- Lundi 8 avril: Festival des Petites Oreilles, collégiale de Moutier, 15 h 30 (français)
- Samedi 4 mai: Stadtkirche Biel, inauguration solennelle de l'œuvre collective, 16 h (bilingue)

Une nouvelle tournée, prévue pour l'automne 2013 et destinée notamment aux écoles et aux sociétés, est en préparation. Le spectacle s'adresse à tout public dès l'âge de 6 ans.

Collecte, prix indicatif Fr. 10.-.

Renseignements:

annebernasconi@bluewin.ch

Un dragon peureux et un garçon espiègle sont les héros du conte musical que la récitante et chanteuse Anne Bernasconi, d'Evilard, et l'organiste Françoise Matile, d'Arlesheim, ont mis en scène à la fin octobre à la chapelle de Macolin et qui sera présenté encore dans d'autres lieux (voir sous l'encadré).

Les deux musiciennes ont intitulé leur projet PassePasseOrgue. Elles visent avant tout à détourner les enfants du monde virtuel vers le monde fantastique et mystique du conte et de l'orgue. Elles y arrivent en rassemblant les participants autour du conte *Le dragon peureux* de la fameuse conteuse Trudi Gerster. C'est l'histoire d'un jeune dragon peureux et de Miguelito, un garçon espiègle et malin, qui réunissent leurs forces et leurs faiblesses afin d'accomplir diverses missions. «C'est une histoire fantastique sur la confiance en soi, un conte musical qui permet au public de participer à l'activité créative», s'enthousiasme Anne Bernasconi. Les deux musiciennes ont arrangé des mélodies du répertoire populaire du XVII^e siècle en adaptant les textes en allemand et en français.



(mise à disposition)

Les représentations à Macolin ont connu un grand succès. Après l'écoute du conte, les enfants ont participé avec enthousiasme aux deux ateliers proposés. D'un côté, on peut découvrir l'orgue de plus près, souffler dans les tuyaux, tirer les registres et se mettre aux claviers pour voir et entendre ce qui se passe. (Françoise Matile vise ainsi à faire découvrir au public cet instrument que beaucoup de personnes n'entendent que le dimanche, dans des lieux de culte, ou lors de concerts.) De l'autre côté, on a la possibilité de fabriquer des écailles pour étoffer la silhouette du

dragon qui a été esquissée sur une grande toile et évolue de spectacle en spectacle. Le 4 mai 2013, à la fin de la tournée, cette œuvre collective sera solennellement inaugurée au temple allemand de Bienne.

L'émotion musicale et poétique est au centre de PassePasseOrgue, primé par le canton de Berne comme projet innovant de médiation musicale.

Beatrice Bill ■



La Lisière

Alters- und Pflegeheim
Home médicalisé pour personnes âgées

Les concerts du dimanche

Venez écouter gratuitement nos concerts les



- 24 février
- 24 mars
- 28 avril
dès 15 h

Les après-midi de jeux

Profitez d'un moment de détente et de jeux pour aînés avec un goûter.



- Mercredi après-midi dès 14 h
- 13 mars
 - 10 avril

Nos offres

Repas de midi

Faire les courses et préparer les repas vous deviennent pénibles ou vous n'avez pas envie de cuisiner? **Nous cuisinons pour vous!**

Savourez le repas de midi dans notre Café La Lisière seul ou en compagnie.

Vous trouverez un menu fraîchement préparé chaque jour ou un choix d'autres plats maison.

Menu complet avec potage, salade, plat principal, dessert et café: Fr. 17.–

Samedi, dimanche: Fr. 20.–

Quel est le menu du jour? Informez-vous au 032 328 50 74.

Livraison de repas à domicile

Avez-vous des difficultés à préparer votre repas de midi et le déplacement jusqu'à notre Café La Lisière n'est pas possible? Nous livrons le repas chez vous.

Le jour de votre choix, nous livrons le menu à votre domicile. Les repas arrivent chauds entre **11 h 30 et 12 h**. Nous livrons quotidiennement, y compris les week-ends et les jours fériés.

Menu complet avec potage, plat principal, dessert: Fr. 18.–

(livraison comprise)

Notre équipe de cuisine vous renseigne avec plaisir. Tél. 032 328 50 74.



Votre enfant a-t-il du plaisir à manger? (cours pour parents)

Votre enfant raffole de frites et de chocolat mais dédaigne la purée et les galettes saines que vous lui mitonnez? Mange-t-il avec plaisir ou par obligation? Les repas se déroulent-ils dans une atmosphère paisible ou électrique? Venez en discuter. Vous aborderez aussi le rôle des parents dans les habitudes alimentaires des enfants, les situations à table ainsi que les étapes d'une alimentation équilibrée.

En collaboration avec le Centre de puériculture du canton de Berne.

*Pascale Vidoni,
infirmière-puéricultrice*

Date: 30 avril 2013
Jour, heures: mardi, de 9 h à 11 h 30
Lieu: salle publique,
ch. de la Baume 1,
Evilard
Prix: Fr. 40.–
Cours n°: 4203.2/31

Renseignements et inscription:
Université populaire région Bienne-
Lyss, Ring 12, Bienne, 032 328 31 31

www.up-bienne-lyss.ch,
info@up-bienne-lyss.ch

Le nordic walking: grand air et bien-être (bilingue)

Le nordic walking permet d'allier grand air, nature et activité physique. Ce sport, complet et efficace, favorise l'endurance, la coordination et la mobilité, tonifie la musculature et améliore l'équilibre général. Quant à la région d'Evilard, elle offre un cadre idyllique à cette marche nordique.

Dates: du 22 mai au 26 juin 2013
Jour, heures: le mercredi, de 18 h 30 à 19 h 45 (six fois)
Lieu: **parking de la maison communale, Evilard**
Prix: Fr. 160.–, matériel compris
Cours n°: 5117/31

*Erika Gonin, physiothérapeute et instructrice
Fitness & Santé*

Renseignements et inscription:
Université populaire région Bienne-Lyss, Ring 12, Bienne,
032 328 31 31

www.up-bienne-lyss.ch, info@up-bienne-lyss.ch

Agenda des sociétés

Février

28. Groupe des Romandes: **Café amitié**;
La Lisière, 14 h 30

Mars

6. Frauenverein: **Café pour tous**; Maison communale, 15 h
Groupe des Romandes: **Après-midi de contes pour enfants**; Baume 1, 15 h
15. Société locale de Macolin: **Assemblée générale**;
Restaurant de la Fin-du-Monde, 19 h
19. Amis des enfants: **Assemblée générale**;
Restaurant Mettfeld, Bienne, 19 h
27. Frauenverein: **Après-midi de bricolage** (décorations de Pâques); Maison communale, 14 h
SUPEM: **Conférence et photos** (Thomas Ulrich);
Maison communale, 17 h

Mai

4. Konzerte Evilard: **Stella Timenova**, clavier; Maison communale, 20 h
Amis des enfants: **Leiterworkshop** pour jeunes et adultes; Maison des Amis des enfants
30. Groupe des Romandes: **Soirée de contes**;
La Baume 1, 19 h 30

Juin

18. Frauenverein: **Sortie** (circulaire suit)
22. Konzerte Evilard: **The Little Light Consort**;
Maison communale, 20 h
Société locale de Macolin: **Barbecue du solstice**;
Fin-du-Monde, 17 h 30
- ?? Goupe des Romandes: **Rallye**

Juillet

- 8.-13. Amis des enfants: **Camp d'été pour enfants**
(8 à 12 ans); Maison des Amis des enfants

Août

- 1^{er} Société locale de Macolin: **Fête du 1er août avec des concours pour les enfants**; Fin-du-Monde, 16 h 30
21. Frauenverein: **Petit déjeuner**; Maison communale, 9 h 15

Octobre

- 7.-12. Amis des enfants: **Camp d'automne pour enfants**
(8 à 12 ans); Maison des Amis des enfants
26. Groupe des Romandes: **Vide-grenier** (à confirmer)

Novembre

27. Groupe des Romandes/Frauenverein: **Vente de Noël avec cafétéria**; Maison communale, 13 h 30 à 17 h

Décembre

6. Groupe des Romandes/ Frauenverein:
Saint Nicolas des enfants (à confirmer)
Société locale Macolin: **Saint-Nicolas chez les enfants**
7. **Téléthon**
11. Groupe des Romandes/Frauenverein: **Repas de Noël**;
Maison communale, 19 h
15. Société locale de Macolin: **Chants de Noël**; chapelle, 17 h

Manifestations régulières

- **Amis des enfants: Travaux** chaque premier mardi du mois, Maison des Amis des enfants, dès 9 h
- **Chœur Evilard-Macolin: Répétitions** chaque mardi à 20 h, Maison communale; **Rencontre des anciens**: chaque premier lundi du mois, à 9 h 30, au Café La Lisière
- **Femmes de Macolin: Rencontre** chaque premier mardi du mois au Restaurant de la Fin-du-Monde à 9 h
- **Groupe des Romandes: Rencontre café** chaque premier jeudi du mois (avril: 11; août: 15; octobre: 10; juillet libre), La Baume 1, à 9 h, et **Café amitié** chaque dernier jeudi du mois (sauf juillet et décembre); La Lisière, à 14 h 30
- **Frauenverein: Café rencontre** chaque dernier mardi du mois, Café La Lisière
- **Judo pour enfants**: jeudi de 16 h 30 à 18 h, OSPO, pavillon des sports de combat
- **Seniors de Macolin: Rencontre** chaque mercredi, à 9 h, au Restaurant de la Fin-du-Monde
- **Unihockey pour le plaisir**: chaque mercredi à 19 h 45, salle de gymnastique d'Evilard

Pour réserver des locaux communaux:

Céline Tribolet, tél. 032 329 31 00, fax 032 329 91 01,
tribolet@evilard.ch

Mettez vos manifestations sur internet: www.evilard.ch!

www.evilard.ch

ou

www.macolin.ch

Société

Frauenverein

La société se donne un profil moderne

Depuis quelque temps, le Frauenverein Evilard se présente de manière moderne et vivante sur internet. Un site attractif rend attentif aux nombreuses activités de la société et veut attirer de nouveaux membres.



Bricolages de Pâques avec les enfants.

Lorsque le Frauenverein Evilard a été créé il y a presque cinquante-six ans, cela était légitimé par le besoin de s'affirmer dans la commune en tant que femme. Au cours des années, la société s'est adaptée aux conditions changeantes et aujourd'hui, avec ses près de 140 membres, elle est devenue une partie intégrante de la vie du village.

Du jardin d'enfants au home pour personnes âgées

L'histoire de la société a toujours été étroitement liée au développement de la commune. Des installations qui ne pourraient plus être dissociées de l'infrastructure d'Evilard se rapportent à l'initiative et au ferme soutien du Frauenverein. Ainsi en premier lieu le jardin d'enfants qui n'existait pas à l'époque, suivi en 1962 par la mise sur pied du Service d'aide familiale, lequel a rendu d'incalculables services durant de longues années avant d'être repris par Spitex. Avec la création de la Société La Lisière c'est la construction tant attendue du home pour personnes âgées qui devenait une réalité. Et finalement la stèle posée vers la tombe commune du cimetière rappelle les quarante ans d'existence du Frauenverein.

Départ pour de nouveaux horizons

L'engagement et la solidarité entre les membres doivent également subsister à l'avenir: les femmes veulent participer à l'activité et au façonnement de la commune. Elles veulent se libérer de l'image quelque peu poussiéreuse du strict *Kaffeekränzchen*, trouver de nouveaux membres et de nouvelles idées. Construire des moulins à vent, comme le relevait la responsable de la direction *Beatrice Hirsig* lors de la dernière assemblée des membres. En bref, apporter un vent nouveau dans les structures établies. Dès lors, un écho positif s'est fait jour parmi les membres les plus jeunes: un groupe de travail s'est immédiatement mis à l'œuvre et a créé un site internet très attractif. Comme pour de nombreuses entreprises, cela n'aurait pas été possible dans un délai de seulement six mois sans l'engagement bénévole de certains membres – dans le cas présent de *Verena Donzé* et *Cornelia Dörfler* – et de professionnels – *Werner Hett*. Un coup d'œil sur le programme de 2013 atteste que les huit membres du comité sont décidés à apporter une contribution importante en faveur de la cohésion et de la qualité de vie de la commune.

Beatrice Bill ■



Pêche miraculeuse lors de la vente de Noël.



www.frauen-leubringen.ch

Ça y est!

Le « **service d'accueil pour le travail bénévole** » de la commune vient d'être mis sur pied par un groupe-pilote.

Avez-vous besoin d'aide ? – Êtes-vous disposés à aider?
Jeunes et aînés – tous les habitants sont les bienvenus !

Vous êtes priés de bien vouloir vous annoncer !

Le service d'accueil est ouvert :

le mercredi de 8h30 à 11h00,
le 1er / 3e et 5e mercredi du mois à la Route principale 44, à Evilard
et le 2e et 4e mercredi du mois à l'Épicerie de Macolin

Vous pouvez nous atteindre par téléphone :

tous les jours de 09h30 à 11h00 au n° 032 329 91 12

E-mail : active@evilard-maggingen.ch

Adresse postale : active, Route Principale 44, 2533 Evilard

Le week-end et pendant les jours fériés, nos bureaux restent fermés.

Nous plaçons des aides volontaires

qui vous accompagnent p.ex. lors des promenades,
vous lisent des livres, gardent vos animaux,
arrosent vos plantes, etc.

Nous nous réjouissons d'avance de votre prise de contact.

active crée des liens



Notre centre de coordination basé sur le bénévolat a déjà été en mesure de faire de nombreuses médiations. Nous sommes cependant toujours ouverts pour recevoir de nouvelles personnes prêtes à nous aider et ainsi à rendre service à toute personne ayant besoin d'aide. L'âge n'a aucune importance, veuillez simplement prendre contact avec nous. AIDER EST TOUJOURS UNE SITUATION DE WIN-WIN! Prenez vous aussi une part de ce gâteau. Votre talent est recherché! Un grand merci pour votre intérêt et un merci particulier à toutes les personnes qui se sont déjà inscrites auprès de notre centre pour offrir une aide.

Chœur Evilard-Macolin

Nouveau chef de chœur

Depuis le début de l'année, le **chœur d'Evilard-Macolin** est dirigé par *Marina Sigrist*, de Bienne, une pédagogue polyvalente en musique. Originaire de Bakou, en Azerbaïdjan, elle étudie à Moscou et se perfectionne ensuite en Suisse. Familiarisée avec tous les styles de musiques, elle est la garante que le chœur possèdera un répertoire très varié. Les répétitions ont lieu chaque mardi de 20 h à 21 h 30 à la salle communale. De nouveaux chanteurs et de nouvelles chanteuses sont les bienvenus.



Atelier Pinocchio

Portes ouvertes



L'atelier ouvre ses portes et vous fait découvrir son offre d'accueil et ses activités. Notre structure bilingue est basée sur les méthodes pédagogiques de Maria Montessori, R. & M. Wild et E. Pikler et s'adresse aux enfants entre 2½ et 5 ans.

Samedi 23 mars 2013

de 9 à 12 h, Kapellenweg 2, 2532 Macolin (ancien bâtiment scolaire; 5 min à pied du funiculaire de Macolin)

Renseignements: www.atelier-pinocchio.ch